

Chaque mois, le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique propose une sélection d'informations, d'innovations et d'expérimentations venues d'ailleurs. Elle ne prétend nullement couvrir de manière exhaustive l'actualité sociale internationale, ni contribuer à leur transposition dans le contexte hexagonal. Elle est constituée de choix délibérément subjectifs effectués par les chargés de mission du département dans le cadre de leurs recherches et de leurs rencontres. Que ces informations suscitent l'adhésion, la prudence ou le rejet, leur vocation est de contribuer à animer le débat sur l'avenir des modèles sociaux.

Vous pouvez naturellement alimenter ce recueil en transmettant toute information que vous jugerez utile au contact suivant : delphine.chauffaut@strategie.gouv.fr

Novembre 2012

► La curiosité du mois



Dans le petit hôpital de Tynset, en Norvège, 18 des 20 médecins sont suédois. La Norvège manque en effet de spécialistes. Le petit hôpital a des arguments solides à faire valoir en termes de conditions de travail : quatre semaines de vacances toutes les deux semaines de travail, le tout pour un salaire à temps complet. La mobilité internationale des personnels de santé n'a donc pas fini de susciter des questions.

Source : site d'informations *The Local, Sweden's news in English*, 30/10/12
<http://www.thelocal.se/44120/20121030/>

► La couverture des risques sociaux

Éducation



Les écoles indépendantes suédoises ont un impact positif sur le niveau des élèves. C'est le résultat d'une étude récente de l'*Institute for Evaluation of Labour Market of Education Policy (IFAU)*. Les chercheurs ont ainsi comparé la façon dont les résultats des élèves avaient progressé entre 1992 et 2009 dans les municipalités, selon la proportion d'élèves inscrits dans ces écoles privées financées sur fonds publics. Il ressort que, pour une municipalité, plus la proportion d'élèves inscrits dans ces écoles est élevée, plus les résultats des élèves ont progressé sur la période considérée. L'effet pourrait être attribué à une compétition entre écoles municipales et écoles indépendantes, à une meilleure adéquation entre besoins des élèves et offre scolaire ou encore à une diffusion d'innovations pédagogiques émanant des écoles indépendantes. De fait, les élèves qui sont restés dans les écoles municipales progressent d'autant plus que la proportion d'élèves scolarisés dans une école indépendante est importante.

Source: article de Anders Böhlmark et Mikael Lindahl, « Independent Schools and Long-run Educational Outcomes. Evidence from Sweden's Large Scale Voucher Reform », *Institute for Evaluation of Labour Market, working paper* n° 2012/19

<http://www.ifau.se/Upload/pdf/se/2012/wp12-19-Independent-schools-and-long-run-educational-outcomes.pdf>



En matière de notation des élèves, est-ce la fin de l'exception scandinave ? Jusqu'à récemment, les élèves suédois n'étaient pas notés avant l'âge de 14 ans. Depuis cette année, ils le sont dès 12 ans, et le ministre suédois de l'Éducation, Jan Björklund, souhaite que la notation des élèves commence plus tôt, dès l'âge de 10 ans. C'est ce qu'il a proposé lors de la présentation du programme de son parti, le Parti libéral (*Folkpartiet*), en octobre 2012. Des représentants du Parti modéré et du Parti du centre se sont montrés plus réservés, et aimeraient déjà connaître l'impact de la notation à 12 ans des élèves. La porte-parole du syndicat des enseignants, dubitative, a proposé une métaphore agricole pour exprimer ses doutes : « ce n'est pas parce qu'on pèse un porc tous les jours qu'il prend plus de poids ».

Source : site d'informations *The Local, Sweden's news in English*, 29/10/12

<http://www.thelocal.se/44114/20121029/>



Un projet pilote de lutte contre la discrimination et la violence en milieu scolaire sera étendu à 12 écoles du Québec d'ici fin 2012, s'ajoutant aux quatre écoles qui ont entamé la démarche en 2011. Ce projet a pour objectif d'appuyer la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 2012. Il s'agit principalement de désigner une personne ressource 7 à 8 heures par semaine dans chaque établissement. Celle-ci doit trouver des outils de sensibilisation, de prévention et d'intervention. Selon les responsables, le taux d'intimidation a été réduit de 50 % depuis la mise en place du projet.

Source : site internet de *Radio-Canada.ca*, 23/09/12

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/09/23/001-fondation-jasmin-roy-projet-contre-intimidation-succes.shtml>



À l'initiative d'une association militant en faveur des droits civiques, 2 500 écoles à travers les États-Unis participent, le 30 octobre de chaque année, à la journée « *Mix It Up at Lunch Day* ». Son principe est le suivant : les enfants sont invités à passer du temps avec un camarade « auquel ils n'auraient jamais adressé la parole » en temps normal. En 2012, l'*American Family Association*, un organisme évangéliste conservateur qui milite contre la « sécularisation de l'Amérique », a reproché au programme d'encourager l'homosexualité, plus exactement de promouvoir, aux yeux de tous, le « mode de vie homosexuel ». Il serait par ailleurs la manifestation d'une intolérance contre les chrétiens (lesquels refuseraient la banalisation de l'homosexualité). Or le programme « *Mix It Up at Lunch Day* » affiche son souhait de combattre toutes les formes de harcèlement et d'ostracisme scolaires. Cette polémique se joue sur fond de rivalité idéologique et d'influence entre les deux associations, et de cristallisation, outre-Atlantique, d'une partie de l'opinion sur la question homosexuelle et, plus largement, sur la perte des repères traditionnels.

Source : quotidien *The New York Times*, 14/10/12

<http://www.nytimes.com/2012/10/15/us/seeing-a-homosexual-agenda-christian-group-protests-anti-bullying-program.html>



Au-delà des idées reçues, une récente étude de l'université Concordia en arrive à la conclusion que les étudiants du Québec semblent davantage valoriser un mode d'éducation classique, reposant entre autres sur des cours magistraux, alors que les enseignants penchent massivement pour une plus grande présence des outils technologiques d'apprentissage, de communication ou de socialisation dans les classes. L'étude souligne au passage que pour ces jeunes, peu importe le canal de diffusion utilisé, l'important serait le contenu et la stimulation intellectuelle qu'il peut induire.

Source : quotidien *Le Devoir*, 10/10/12

<http://www.ledevoir.com/societe/education/360990/technologie-a-l-ecole-les-etudiants-sont-moins-enthousiastes-que-leurs-professeurs>



La publication d'un nouveau manuel scolaire de technologie pour les collégiens fait débat en Italie. En effet, les divers chapitres sont illustrés par de nombreuses images ou photos de marques – souvent produites en Italie. Les logos d'une entreprise de pâtes et d'un *fast food*, illustrant la partie du chapitre sur l'alimentaire, ou encore celui d'une célèbre marque de *smartphone* pour le chapitre concernant la téléphonie sont bien visibles. S'il est interdit de faire de la publicité dans les manuels scolaires en Italie, le directeur de la maison d'édition se défend et explique qu'il ne s'agit ici que d'illustrations visant à rendre concrets les différents secteurs productifs, rien de plus.

Source : site d'information *Il Fatto Quotidiano*, 06/10/12

<http://www.ilfattoquotidiano.it/2012/10/06/barilla-tods-apple-e-mcdonalds-pubblicita-nel-libro-delle-medie/374227/>



L'accès à l'éducation gratuite a été ouvert à tous les enfants d'âge préscolaire (à partir de trois ans) depuis la rentrée scolaire 2012 en Israël. Toutefois, les professeurs protestent contre l'insuffisance de moyens mise à disposition pour permettre de produire un service public de qualité. Cette préscolarisation des jeunes enfants pose notamment la question du mode de prise en charge des enfants qui ne sont pas encore propres. La propreté n'étant pas un pré-requis légal, les professeurs réclament des aides plus nombreuses pour changer les enfants pendant les heures de classe.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 09/10/12

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=287063>

Famille



Une grande enquête nationale va être lancée en Suède pour en savoir plus sur les conflits liés au partage de la garde des enfants après une séparation. Un millier de cas devraient être suivis, sur les 10 000 recensés chaque année. Ce type de contentieux a en effet augmenté de 60 % depuis 2006. Les chercheurs de l'université de Lund souhaitent en savoir un peu plus sur les profils des requérants et sur la nature exacte de ces conflits, qui pourraient être aggravés lorsque les parents ont déjà des problèmes avec la justice, lorsqu'ils sont issus de cultures différentes ou bien lorsque des problèmes d'addiction touchent l'un des parents, voire les deux.

Source : site d'informations *The Local*, *Sweden's news in English*, 3/11/12

<http://www.thelocal.se/44214/20121103/>



Le ministre du Travail et des Retraites britannique a évoqué la possibilité de limiter en fonction du nombre d'enfants les aides que perçoivent les familles sans emploi. Cette proposition intervient alors que doivent être réduites les allocations familiales pour les familles aux revenus annuels supérieurs à 50 000 livres, à partir du 1^{er} janvier 2013. Aujourd'hui, les allocations familiales sont versées dès le premier enfant, à toutes les familles, sans condition de ressources, ni de cotisations préalables. Leur montant est de 20,30 livres par semaine pour le 1^{er} enfant et de 13,40 livres par semaine pour chacun des enfants suivant.

Sources : quotidien *The Guardian*, 25/10/12 et site de l'université de Cambridge, 25/10/12

<http://www.guardian.co.uk/politics/2012/oct/25/iain-duncan-smith-benefit-cuts>

<http://www.cpp.csap.cam.ac.uk/events/cambridge-public-policy-lecture-rt-hon-iain-duncan/>



Interrogé sur les solutions à apporter pour résorber l'explosion démographique que connaît la région bruxelloise (en 10 ans, sa population a crû de 16,6 %), le maire de Bruxelles a suscité une vive polémique en déclarant que « le thème de la limitation des naissances devait pouvoir être abordé ». Parmi les personnes ayant réagi à ces propos, le chef du Mouvement réformateur (principal parti de la droite francophone) a estimé cette proposition non recevable car « attentatoire aux libertés publiques ». Néanmoins, il a suggéré certaines pistes, telles que la dégressivité des allocations familiales, ou l'assouplissement de la législation régionale prévoyant que le nombre d'enfants soit un critère de priorité pour l'octroi d'un logement social. Ces propositions n'ont pas manqué de provoquer à leur tour des remous, les populations étrangères se sentant stigmatisées.

Source : quotidien *Le Soir*, 01/10/12

<http://www.lesoir.be/91101/article/actualite/belgique/2012-10-01/thielemans-%C2%AB-pas-question-d%E2%80%99une-loi-pour-limiter-naissances-%C2%BB>

Logement



Le maire d'un arrondissement de Montréal pense avoir trouvé une nouvelle solution pour contenir la prostitution dans son quartier en construisant un immeuble de logements réservés aux travailleuses du sexe. Selon le service de police de la Ville de Montréal (SPVM), environ 45 prostituées étaient très actives dans le secteur lors de l'été 2012. Quelque 90 % d'entre elles étant sans domicile fixe et se retrouvaient souvent dans des endroits non sécurisés pour dormir. Selon le maire, il ne s'agit pas de créer des maisons closes, mais bien de proposer à ces prostituées de vivre dans un immeuble où elles pourraient avoir accès à des ressources communautaires. Du côté de l'organisme du quartier qui vient en aide aux travailleuses du sexe, la nouvelle proposition du maire est bien accueillie, mais l'on considère que pour vraiment aider ces femmes et leur donner plus de pouvoir dans leur relation avec les clients, elles devraient être autorisées à amener les clients à l'intérieur...

Source : site d'informations *Radio-Canada.ca*, 23/10/12

<http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2012/10/22/004-prostitution-immeuble-logements-hochelaga-maisonneuve.shtml>

Parentalité



Le gouvernement allemand souhaite renforcer les droits des pères biologiques qui n'ont pas de relations étroites avec leur enfant. Jusqu'ici, le père biologique ne peut avoir de contact avec son enfant contre la volonté de la mère et du beau-père qu'à la condition d'avoir déjà établi une relation personnelle et étroite avec lui. À l'avenir, le fait qu'il souhaite endosser une responsabilité dans son éducation devrait, à lui seul, être décisif. En effet, la Cour européenne de Justice avait mis en évidence, par deux jugements successifs en 2010 et 2011, qu'il était quasiment impossible pour le père biologique d'établir une relation étroite avec son enfant en cas de séparation des deux parents.

Source : site d'informations, *Spiegelonline*, 17/10/12

Pauvreté



Un sondage de l'automne 2012 montre que beaucoup d'Allemands ont des préjugés négatifs concernant les bénéficiaires de Hartz-IV (*). Ils seraient considérés, par un tiers des Allemands, comme des paresseux qui ne souhaitent pas retrouver de travail. La moitié de la population pense également que ces individus sont trop exigeants en matière d'emploi tout en les percevant comme peu qualifiés. En miroir, une enquête réalisée par l'Agence fédérale pour l'emploi auprès des bénéficiaires des prestations sociales montre à quel point ces perceptions relèvent pour beaucoup de préjugés. Elle révèle que les trois quarts des bénéficiaires déclarent que le travail est la chose la plus importante dans la vie. Près de 70 % d'entre eux seraient ainsi prêts à accepter un emploi pour lequel ils sont surqualifiés, tandis que près des deux tiers recherchent activement un travail par leurs propres moyens.

[*] « Hartz-IV » est le nom donné aux prestations sociales versées aux demandeurs d'emploi en fin de droit (soit à l'issue de la première année de chômage). Celles-ci constituent des *minima* et correspondent *grosso modo* à l'ancienne aide sociale.

Source : hebdomadaire *Der Spiegel*, 16/10/12

<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/umfrage-deutsche-haben-vorurteile-gegenueber-hartz-iv-empfaengern-a-861603.html>

Précarité



La Ville de Bruxelles a décidé d'activer le « Plan grand froid » à partir du 15 octobre 2012, soit un mois plus tôt que les années précédentes. Les initiateurs du projet ont choisi d'avancer la date pour éviter l'engorgement des dossiers en plein hiver, mais aussi pour mener une série d'actions préventives. Le « Plan grand froid » n'est pas seulement établi pour les sans-abri. Il est aussi destiné aux personnes dites « mal logées ». Sont en cause les chauffages défectueux, coupés ou encore les habitations mal isolées. Le Plan prévoit d'intervenir auprès des prestataires en cas de problème de paiement des factures énergétiques. De plus, des assistants sociaux et des animateurs de quartier effectueront des visites à domicile régulières chez les personnes âgées ou malades, afin de leur faire les courses, de sortir avec eux, ou encore de nettoyer les trottoirs enneigés.

Source : quotidien *La Libre*, 11/10/12

<http://www.lalibre.be/actu/bruxelles/article/766106/bruxelles-devance-l-hiver.html>

Santé



Faut-il interdire les profits des entreprises qui interviennent dans les secteurs de la protection sociale au sens large, et notamment dans ceux de l'éducation et de la santé ? Cette question a fait l'objet de débats mouvementés au sein du Parti social-démocrate suédois depuis l'été 2012. Si certains y étaient clairement favorables, d'autres craignaient qu'une telle interdiction soit de fait contreproductive. Finalement, un consensus a émergé autour de l'idée d'une plus forte régulation de ces entreprises : plus de transparence, des règles plus contraignantes, des exigences de qualité plus élevées et un contrôle accru des instances politiques, et notamment des municipalités, sur les entreprises privées auxquelles sont délégués des services publics.

Source : site d'informations *The Local, Sweden's news in English*, 26/10/12

<http://www.thelocal.se/44076/20121026/>



La caisse de sécurité sociale suédoise a lancé en décembre 2011 une enquête de grande ampleur visant à démasquer la fraude, notamment dans le secteur des soins aux personnes âgées et/ou handicapées. En effet, les cas de fraude semblent s'être multipliés récemment. Selon les premiers résultats de cette enquête, les malversations coûteraient chaque année au contribuable près de 1,5 milliards de couronnes (175 millions d'euros). En particulier, certaines entreprises employant des aides à domicile établiraient des contrats de travail fictifs, et une partie d'entre elles seraient même liées au grand banditisme international.

Source : site d'informations *The Local, Sweden's news in English*, 16/10/12

<http://www.thelocal.se/43852/20121016/>



D'après un sondage réalisé en octobre 2012, les coûts de l'assurance santé privée sont devenus trop élevés pour de nombreux retraités en Allemagne. Près de la moitié d'entre eux ont choisi de diminuer leurs cotisations au cours de ces deux dernières années, en renonçant à un certain nombre de services. En effet, les cotisations pour l'assurance santé ne cessent de s'accroître. Or, en pratique, de nombreux assurés ont de grandes difficultés à changer de formule de contrat d'assurance. Cela tiendrait aux assureurs qui les inciteraient à y renoncer, voire qui leur refuseraient ce droit. Ces assureurs se trouvent confrontés à des difficultés fortes : ils parviennent à attirer de jeunes assurés en bonne santé, mais uniquement dans les contrats les moins chers. Si les assurés les plus âgés et qui ont les risques les plus élevés souhaitent opter pour des cotisations moins chères, c'est alors l'ensemble du système des assurances privées qui est menacé.

Source : site d'informations *Spiegelonline*, 22/10/12

<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/aok-vielen-rentnern-ist-private-krankenversicherung-zu-teuer-a-862593.html>



Une nouveauté dans le monde médical ontarien : depuis le 22 octobre 2012, les pharmaciens de la province peuvent administrer le vaccin contre la grippe. L'objectif est d'améliorer l'accès aux services de santé, notamment dans les collectivités plus isolées, tout en réalisant des économies notables. Les pharmaciens, qui devront avoir reçu une formation supplémentaire pour procéder à ces injections, seront rémunérés par le gouvernement pour chaque vaccin administré. Ils pourront également renouveler ou modifier des ordonnances ou prescrire des médicaments qui aideront les personnes à cesser de fumer. Trois autres provinces canadiennes ont adopté des mesures similaires : l'Alberta, la Colombie-Britannique, et le Nouveau-Brunswick.

Source : quotidien *Le Journal de Montréal*, 09/10/12

<http://www.journaldemontreal.com/2012/10/09/les-pharmaciens-ontariens-pourront-administrer-le-vaccin>



La promotion de l'allaitement maternel par les services de santé du Québec est en débat : vont-ils trop loin ? Le Québec, qui a longtemps accusé un retard en la matière, encourage en effet vivement l'allaitement maternel. Le ministère de la Santé gère ainsi depuis 2008 l'initiative « Hôpitaux amis des bébés », une certification internationale. Pour qu'un établissement soit reconnu « ami des bébés », au moins 75 % des nouveaux nés doivent être nourris exclusivement de lait maternel pendant leur séjour de naissance (ce taux est actuellement de 52 % dans l'ensemble des lieux de naissance du Québec). Alors que la plupart de professionnels affirment respecter le choix des mères, il apparaît que certaines femmes se sentent négligées, voire méprisées quand elles ont recours au biberon ou au lait maternisé. Dans les cours prénataux, on remarque par ailleurs un manque de ressources et d'information sur le lait en poudre. Une représentante de la Santé publique explique à ce sujet que les deux systèmes (allaitement et biberon) ne sont pas équivalents. La présidente du Conseil du statut de la femme, tout en affirmant qu'inciter les mères à allaiter est une bonne tendance, pense pour sa part que les femmes doivent garder le contrôle de leur corps et que le système de santé va trop loin en valorisant un moyen plutôt que l'autre.

Source : quotidien *La Presse*, 24/10/12

<http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201210/23/01-4586357-cachez-ce-biberon-que-je-ne-saurais-voir.php>



Depuis l'entrée en vigueur de la gratuité des traitements de procréation assistée, de nombreuses questions sur les règles encadrant la sélection des futurs parents se posent au Québec. Pour le moment, dans la plupart des hôpitaux, les couples ou les femmes célibataires ayant recours au don de sperme ou d'ovules doivent rencontrer un psychologue avant d'entreprendre un traitement de fertilité. Le but est avant tout d'aider les patients à se pencher sur les aspects émotionnel, psychosocial et relationnel de l'infertilité.

et de son traitement, et d'aborder la question des implications éthiques et familiales liées au fait d'avoir un enfant conçu par un donneur. Le rôle du psychologue n'est donc pas de présélectionner les patients dans le but de déterminer s'ils vont faire de bons parents. Dans certains cas - abus d'alcool ou de drogues, certaines psychopathologies -, les établissements peuvent retarder le traitement ou se retirer du dossier. Alors que la gratuité des traitements de procréation a fait bondir la demande, on se demande ainsi si l'on doit empêcher certaines personnes de procréer de façon plus systématique, par exemple dans le cas de personnes présentant des troubles de personnalité. Le nouveau ministre de la Santé a fait savoir qu'il analyserait la situation.

Source : quotidien *La Presse*, 01/10/12

http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201210/01/01-4579044-procreation-assistee-debat-sur-les-regles-de-selection-des-meres.php?utm_categorieinterne=traffiddrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_sante_562_section_POS1



Une étude, publiée par l'*American Academy of Pediatrics* et menée par 200 pédiatres dans 40 États fédérés auprès de 4000 enfants, tend à montrer que la puberté des garçons survient de plus en plus tôt aux États-Unis - aux alentours de l'âge de 11, voire de 10 ans. Les recherches sur la puberté précoce des filles sont plus connues. Pour les deux sexes, les enfants issus de familles afro-américaines seraient particulièrement concernés. Les raisons de cette évolution ne sont pas établies avec certitude mais les scientifiques évoquent l'alimentation, la sédentarité et certains facteurs environnementaux. Les implications pour la santé et la vie sociale des jeunes garçons sont encore inconnues, aussi la communauté scientifique en appelle-t-elle à la prolongation des recherches dans ce domaine. Elle ajoute que les conséquences sociales, pour les filles, d'une puberté précoce sont globalement négatives (rejet par le groupe de pairs, risque d'attirer les prédateurs sexuels, etc.).

Source : quotidien *The New York Times*, 20/10/12

<http://www.nytimes.com/2012/10/20/health/puberty-starting-earlier-in-boys-new-study-suggests.html?pagewanted=all>



À l'heure où les débats sont vifs outre-Atlantique sur le contrôle des naissances, la Ville de New York a mis en place un système de distribution de la pilule du lendemain dans 50 de ses établissements scolaires. Les bénéficiaires sont l'ensemble des adolescentes dès l'âge de 14 ans, qu'elles aient ou non démarré leur vie sexuelle. Le médicament est distribué par les médecins ou les infirmiers scolaires - les parents pouvant s'y opposer par écrit. Les opposants au dispositif mettent en avant l'argument de la désresponsabilisation des jeunes face à la sexualité, voire celui de l'incitation à la débauche. Les partisans du programme estiment quant à eux que la lutte contre les grossesses adolescentes non désirées doit être une priorité des services publics, en particulier après un viol ou un inceste.

Source : site d'informations *Radio Canada*, 25/09/12

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2012/09/26/001-pillule-lendemain-ville-new-york-ecoles-secondaires.shtml>



Aux États-Unis, certains industriels remettent en cause les résultats d'études scientifiques, selon eux alarmistes, qui font état du caractère cancérigène de produits chimiques utilisés dans les cosmétiques, les tapis ou les produits ménagers. Ils récusent l'idée d'un « consensus » sur le sujet et craignent ce qu'ils appellent une « confusion » et une panique au sein de l'opinion publique. Le lobby de l'industrie chimique espère convaincre le Congrès d'arrêter de financer la rédaction du « Rapport sur les produits cancérigènes », publié tous les deux ans par les *National Institutes of Health*. Ce type d'enjeu était au cœur de la présidentielle américaine : l'État fédéral met-il en place trop de régulations aux dépens du libre marché ? La surestimation du risque sanitaire met en péril tout un pan de l'industrie américaine et des milliers d'emplois, arguent les membres de l'*American Chemistry*

Council. Remettre en question les conclusions du Rapport est une insulte à la science et à la démocratie, rétorquent leurs détracteurs.

Source : quotidien *The New York Times*, 6/10/12

<http://www.nytimes.com/2012/10/07/opinion/sunday/kristof-the-cancer-lobby.html>



Le « Réseau italien pour le partage des coûts standards » (*NI/San*), qui regroupe 23 hôpitaux dans 12 des 20 régions du pays, a analysé les coûts hospitaliers par patient (en termes de personnel, de médicaments, d'actes administratifs €) et les a comparés à la tarification à l'activité (c'est-à-dire à la grille qui prévoit le coût d'hospitalisation de chaque patient selon sa pathologie et donc la rémunération associée pour l'hôpital). Les résultats montrent que les coûts hospitaliers relatifs aux dépenses de gestion ont augmenté de 6 % en trois ans, tandis que ceux liés aux médicaments et aux dépenses de personnel médical faiblissaient légèrement. Par ailleurs, l'étude a souligné certaines faiblesses de la tarification à l'activité : l'inadéquation des tarifs au coût réel supporté par l'établissement entraîne des comportements opportunistes concernant les pathologies les plus rémunératrices (et inversement) et pose notamment des problèmes aux plus grosses structures accueillant les cas les plus complexes, donc les plus coûteux.

Source : quotidien // *Corriere della Sera*, 18/10/12

http://www.corriere.it/economia/12_ottobre_18/costi-standard-sanita-spending-review_510b8f08-191e-11e2-b7ea-e60076599502.shtml



Durant trente jours, les habitants de Rome et des environs pourront venir consulter gratuitement un psychologue dans les pharmacies volontaires. Les consultations se dérouleront dans des espaces à part, garantissant la confidentialité de l'entretien dans l'officine. Lors des deux éditions précédentes, les consultations ont d'abord porté sur des troubles anxieux (souvent liés à la précarité au travail), sur les problèmes relationnels/de couple et sur les troubles de l'humeur. L'initiative, parrainée par la ville de Rome, est portée par une association et une école de psychologues. Les entretiens sont réservés aux personnes majeures et limités au nombre de trois.

Source : site internet de la ville de Rome, 17/09/12

http://www.comune.roma.it/wps/portal/pcr?contentId=NEW366208&jp_pagecode=newsview.wp&ahew=contentId:jp_pagecode



En Suisse, le moratoire sur l'installation de nouveaux praticiens a été levé début 2012, privant les autorités de toute possibilité de réguler l'offre ambulatoire. Aussi, entre janvier et juillet, près de 1 300 demandes de praticiens souhaitant obtenir un numéro de facturation à l'assurance maladie ont été enregistrées. Sur la même période, les coûts totaux des consultations médicales ont augmenté de 4,7 %. Au-delà des coûts, l'inégale répartition territoriale des nouveaux cabinets médicaux soulève des inquiétudes. En outre, les trois quarts des demandes émanent de spécialistes. Ces constats ont poussé le gouvernement à adopter comme mesure d'urgence la réintroduction, dès janvier 2013, du moratoire. Cependant, cette mesure est limitée à trois ans car elle est jugée pénalisante à l'égard des jeunes médecins et inefficace sur la répartition des praticiens. Pour régler à long terme la situation, le ministre de la Santé envisage de mettre en œuvre une régulation par les cantons du nombre de médecins admis à pratiquer, en fonction de leurs besoins. De plus, il pourrait être instauré une obligation, pour les praticiens désireux de s'installer à leur compte, d'avoir suivi au préalable un stage en hôpital pouvant aller jusqu'à trois ans.

Source : quotidien *Le Matin Temps*, 24/10/12

<http://www.lematin.ch/suisse/nouveau-moratoire-cabinets-medicaux/story/30003991>



En Inde, les sites internet *WizzCare*, *CheenyKum* ou *Bookmydoctor* proposent des services de rendez-vous avec un médecin généraliste ou de gestion du dossier médical. Ils commercialisent des services en ligne sous la forme d'offres intégrées autour de thématiques médicales. Par exemple, *WizzCare* propose à ses clients de plus de 60 ans un offre « *Wizz Advanced Plan* » évaluée à 71,988 roupies par an pour disposer de rendez-vous médicaux, d'une consultation médicale par téléphone chaque semaine et de 8 visites dans un hôpital. Son concurrent, *CheenyKum*, propose une offre pour le suivi de la grossesse pour une valeur de 3 000 roupies par trimestre incluant des rendez-vous médicaux avec un diététicien, la formation néonatale de la jeune mère et la prise en charge des médicaments.

Sources : site d'informations *Hindustan Times*, 22/09/12, et *newsletter* du conseiller aux Affaires sociales de l'ambassade de France en Inde (n° 1, 09/12) *Charaka News*

<http://www.hindustantimes.com/technology/PersonalTech-Updates/Click-fix/Article1-934198.aspx>



La *Harvard Business School* a récemment publié un article dans lequel elle rend compte de l'efficacité du *HealthCare Global Enterprises*, situé à Bangalore, pour le traitement du cancer. En effet, cet hôpital a organisé ses soins selon le principe du *huband-spoke* qui prévoit un fonctionnement en étoile autour d'un point central très bien équipé en matériels et en personnels et 20 centres périphériques qui dispensent des soins de première intention aux patients locaux. Ce système, au moyen de la télémedecine, permet de soigner une population rurale plus facilement tout en obtenant des coûts d'exploitation très bas. Cette démarche semble de plus en plus appliquée, d'autant plus que ce marché explose et a besoin de rationalisation. En 2015, il est estimé à 100 milliards de dollars, selon Fitch.

Source : *newsletter* du conseiller aux affaires sociales de l'ambassade de France en Inde (n° 2, 10/12) *Charaka News*



Le marché du tourisme médical devrait, en 2013, atteindre en Asie 8,3 milliards de dollars et l'Inde devrait être le second lieu de destination des touristes médicaux, après la Thaïlande. L'Inde propose en effet des services moins chers, avec toutefois un désavantage compétitif par rapport à ses concurrents, la « *cosmetic surgery tax* », établie en 2009. Pour faciliter la circulation des données personnelles de santé, *Prime India*, une entreprise basée à Chennai et spécialisée dans le tourisme médical, a lancé la commercialisation d'une clé USB pouvant contenir l'ensemble des données de santé d'une famille.

Source : *newsletter* du conseiller aux affaires sociales de l'ambassade de France en Inde (n° 2, 10/12) *Charaka News*



Un rapport du centre de recherche et d'information de la Knesset préconise de mettre en place des moyens et des ressources pour superviser et réguler le tourisme médical. L'enjeu économique est significatif. Ainsi, le tourisme médical représente 11 % des « exportations » de services en Israël. En 2009, 23 000 étrangers se sont fait soigner en Israël pour diverses indications : chirurgie plastique, soins dentaires, santé mentale mais aussi des soins urgents tels que la transplantation d'organes ou la thérapie anti-cancéreuse. Le tourisme médical a rapporté environ 50 millions de dollars en 2007, un touriste médical dépensant en moyenne 4 777 dollars, contre 1 083 pour un touriste ordinaire. La plupart viennent d'ex-Union Soviétique, mais aussi de Jordanie, de Turquie ou des États-Unis. L'avantage compétitif tient à la qualité des soins et aux tarifs. Or, sur quelle base de tarification faire payer ces touristes ? À Jérusalem, les centres médicaux autorisent une part de soins privés (limités à un cinquième des patients), selon une tarification *ad hoc*. Dans les autres hôpitaux privés où le soin privé est *a priori* interdit, les patients étrangers accèdent aux soins *via* des subventions versées aux fonds de recherche. Le rapport de la Knesset juge pertinent d'augmenter les revenus des hôpitaux *via* le tourisme médical, mais sans augmenter l'inégalité d'accès aux soins. D'où la nécessité d'encadrer les pratiques pour que les retombées soient effectivement positives pour le système de soins. À titre

de comparaison, l'Inde, très en pointe sur le tourisme médical (le coût d'une opération à cœur ouvert en Inde est de 4 000 dollars contre 30 000 aux États-Unis), a mis en place des standards officiels.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 05/10/12

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=286730>

► La promotion du lien social et du « vivre ensemble »

Cyber harcèlement



Une enquête nationale montre que plus des deux tiers des Suisses ne savent pas où trouver de l'aide en cas de harcèlement sur internet (ou « cyber-harcèlement »). Un jeune sur 10 aurait pourtant déjà vécu une telle situation. La fondation Pro Juventute se rend dans les écoles suisses depuis le début de l'année scolaire pour organiser des ateliers médiatiques et sensibiliser les jeunes aux moyens de se protéger contre le harcèlement sur le web. La fondation vient aussi de lancer la première campagne à l'échelle nationale sur ce thème. Des spots télévisés, des affiches, et des campagnes sur les réseaux sociaux sensibilisent les jeunes et leur entourage au problème du cyber-harcèlement et rappellent l'existence d'un numéro d'urgence où des spécialistes se tiennent à disposition pour une écoute et des conseils.

Source : quotidien *Le Matin*, 22/10/12

<http://www.lematin.ch/suisse/reagir-face-cybermobbing/story/16196271>

Dépendance / Vieillesse de la population



Une étude publiée par le *United Nation for Population Fund* et *HelpAge India*, le 1^{er} octobre 2012, à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, suggère que le vieillissement de sa population serait un enjeu majeur pour l'Inde : ainsi, en 2011, on comptait 90 millions de personnes âgées, parmi lesquelles 30 millions vivaient seules, et dont 90 % travaillaient. Le rapport indique par ailleurs que le nombre de femmes âgées serait supérieur à celui des hommes ; près des trois cinquièmes des femmes seules seraient très pauvres ; et deux tiers des femmes vivant en zone rurale seraient complètement dépendantes. L'Inde a encore beaucoup de mal à prendre en compte les personnes âgées dans son système de soins qui, à ce jour, cible essentiellement les familles. C'est en 1999 que le gouvernement a lancé, pour la première fois, une politique nationale de prise en charge des aînés. Quant au programme gouvernemental le plus récent, le *National Programme for Healthcare of Elderly*, il date de 2010 et vise à améliorer la fourniture de soins de santé aux personnes âgées, par la mise en place de districts pilotes, de cliniques gériatriques et de services de lits dédiés. Toutefois, une récente étude menée par le ministère de la Santé a dressé l'état des lieux de ce dispositif : les 92 districts pilotes ne se seraient que très peu engagés ; seuls 22 auraient mis en place une clinique gériatrique et une dizaine, un service de lits dédiés aux personnes âgées.

Source : site d'informations *The Hindu*, 7/10/12

<http://www.thehindu.com/news/national/concerns-over-an-aging-india/article3972671.ece>

Diversité



Les agents de police en Norvège peuvent depuis 2006 porter des couvre-chefs religieux (turban, voile, kippa). Cette autorisation concerne depuis juillet 2012 les militaires en uniforme.

Source : site d'informations *The Local, Norway's news in English*, 29/08/12

<http://www.thelocal.no/page/view/norwegian-army-allows-turbans-hijabs-and-kippahs>



Au Québec, un ancien prisonnier souffrant d'obésité morbide, *Big Mike*, a porté plainte car les équipements carcéraux n'étaient selon lui pas adaptés à sa condition : son lit était trop petit et il ne pouvait pas s'asseoir dans les fauteuils de la cafétéria de sa prison. La Commission des droits de la personne (CDP) du

Québec qui le représente demande une indemnisation monétaire, de même que le réaménagement de certaines cellules du centre de détention pour répondre aux besoins de futurs prisonniers. Le ministère de la Sécurité publique réfléchit à la réponse à apporter à cette demande. Selon la CDP, en plus de poser la question de l'adaptation des établissements carcéraux aux personnes obèses, son cas pose aussi la question de leur adaptation pour les personnes âgées souffrant de handicap [difficultés à se déplacer etc.].

Source : quotidien *Le Journal de Montréal*, 01/10/12

<http://www.journaldemontreal.com/2012/10/01/une-offre-jugee-raisonnable>

Incivilités



Vol de sujets d'examens, insultes envers des enseignants ou graffitis dans l'enceinte de l'école : tels sont les exemples d'infractions qui seront désormais sévèrement punies dans le canton de Suisse centrale. Le gouvernement appenzellois a défini un éventail de punitions pour les élèves du secondaire, pouvant aller jusqu'à une amende de 1 000 francs suisses (850 euros). Les syndicats d'enseignants et de directeurs de gymnases (équivalents des lycées) ne soutiennent pas cette décision, préférant « des mesures éducatives comme par exemple passer du temps dans un établissement pour personnes âgées ».

Source : site d'informations *20 Minutes.ch*, 11/10/12

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Les-eleves-indisciplines-mis-a-l-amende--21838582>

Lutte contre l'homophobie



En septembre 2012, la Californie interdisait, par la loi, les thérapies de « rééducation contre l'homosexualité » visant les mineurs. Elles tentaient notamment de persuader les « patients » qu'ils avaient subi un traumatisme important dans leur enfance (un viol, etc.), qu'ils avaient refoulé. Cette interdiction, qui constitue une première aux États-Unis, est un succès pour les associations gay qui la demandaient depuis longtemps. Selon elles, beaucoup de jeunes tombaient en dépression, voire se suicidaient après avoir suivi de tels programmes sur l'insistance de leur famille. Le texte de loi se veut précis en évoquant à leur sujet une volonté de « changer les comportements ou les manifestations genrées, et d'éliminer ou de réduire l'attraction sexuelle ou les sentiments envers une personne de même sexe ». La loi a reçu le soutien de nombreuses associations de médecins et de psychologues. Les défenseurs de ces « thérapies » estiment pour leur part que les jeunes gays souhaitant être « rééduqués » seront pénalisés et que la loi californienne ne s'appuie pas sur des arguments scientifiques (et pour cause !), mais sur une idéologie.

Source : quotidien *The New York Times*, 30/09/12

<http://www.nytimes.com/2012/10/01/us/california-bans-therapies-to-cure-gay-minors.html?gwh=ECB2D98793EDF8DE2EE856F69FFACCD3>

Politique pénale



Le parti conservateur norvégien souhaite que l'on construise des prisons destinés aux seuls délinquants étrangers. Arguant que les conditions de détention en Norvège sont particulièrement clémentes, le parti souhaite tout d'abord que l'on dépense le moins possible pour des personnes qui ont vocation à quitter le territoire au plus vite, ce qui implique que ces établissements ne proposeraient pas les services, éducatifs notamment, d'ordinaire présents dans les prisons norvégiennes. Il estime également que l'on éviterait ainsi que les délinquants norvégiens soient en contact avec des délinquants qui peuvent appartenir à des réseaux criminels internationaux.

Source : site d'informations *The Local, Norway's news in English*, 18/09/12

<http://www.thelocal.no/page/view/norway-needs-separate-jails-for-foreigners>

Population carcérale



En Belgique, les services informatiques de la Direction générale des établissements pénitentiaires (DGEPI) viennent de mettre au point un programme baptisé *Prison Cloud*. Testé en 2013 dans deux prisons, il permettra aux détenus d'accéder à Internet de manière encadrée. Chaque détenu recevra une clé USB ouvrant droit à un Internet personnalisé, après s'être connecté grâce à ses empreintes digitales. Il pourra alors consulter des informations sur la vie quotidienne de la prison, les activités qui y sont organisées ou commander des denrées alimentaires, cigarettes, boissons *via l'e-shop* de la prison. Il pourra aussi surfer sur le site du Forem (Service public wallon de l'emploi et de la formation), afin de préparer sa réinsertion en suivant des formations à distance par *e-learning* ou en cherchant un emploi.

Source : quotidien *La Libre*, 29/09/12

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/763732/bientot-un-internet-limite-pour-les-detenus.html>

Protection des données personnelles



En Allemagne, une loi autorise, sous certaines conditions, les mairies à vendre à des entreprises ou à des particuliers des informations concernant leurs administrés (nom, prénom, adresse postale, diplômes). Parmi les acheteurs réguliers figurent les avocats, les caisses d'assurance-maladie et les entreprises de bâtiment. D'après une enquête du *Spiegel* qui a eu accès aux comptes de 28 municipalités sur les trois dernières années, ces ventes auraient permis aux grandes villes d'encaisser plus de 12 millions d'euros. Certaines municipalités comme Brunswick, Nuremberg et Hambourg ont choisi cependant de limiter cet accès aux données. Tandis que le droit allemand ne permet pas ce type de transaction sans l'accord des intéressés, ce principe ne s'applique pas jusqu'ici aux localités. Depuis l'été, les intéressés peuvent signaler leur refus de toute divulgation de leurs données personnelles, à condition de remplir un formulaire d'opposition.

Source : quotidien *Le Monde*, 22/09/12

Sécurité publique/Participation des habitants



Aux États-Unis, un journal local de Pennsylvanie a ouvert un compte à usage très spécifique sur le réseau social *Pinterest*. Celui-ci permet à tout un chacun, sans qu'il possède nécessairement lui-même de compte, de poster des commentaires sous des images préexistantes. En l'occurrence, dans ce cas-ci, il s'agit de photographies de suspects recherchés par la police. Les habitants se sont approprié cet outil de lutte

contre la criminalité et témoignent avoir croisé à tel endroit tel individu recherché, mais font aussi part, le cas échéant, d'informations personnelles sur les suspects (« il a déménagé en Californie chez sa sœur », « il a changé de nom », etc.). Les arrestations auraient augmenté de 58 %. On peut penser que cette forme très particulière de participation des habitants n'est possible que dans certains endroits du pays (zones rurales plutôt qu'urbaines ; lieux où la criminalité est importante, ou dans lesquels l'immigration est perçue comme ayant augmenté, etc.).

Source : hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, 2/10/12

Sport



Alors que le sport constitue parfois une porte d'entrée sur un territoire pour les organisations criminelles, la petite équipe de football de la ville de Quarto, non loin de Naples, est devenue un étendard de la lutte contre la mafia. Suite à une mise sous séquestre, sur décision de justice, pour lien entre le sponsor et la Camorra (la mafia napolitaine) à la fin de la saison 2011-2012, le club a été confié à l'association antiracket de la ville. Malgré les menaces proférées à l'encontre du club, chaque joueur de l'équipe a signé une chartre éthique et l'équipe a ainsi débuté le championnat sous la bannière « avec la légalité on gagne toujours ». Le but de cette initiative est de gagner le soutien de la population locale dans la lutte contre le crime organisé grâce à la popularité de son équipe de football.

Source : quotidien *Le Monde*, 27/09/12

http://www.lemonde.fr/sport/article/2012/09/27/a-quarto-la-mafia-n-a-plus-sa-place-sur-le-terrain_1766862_3242.html

Ville



Circulez, circulez ! À Rome, il ne sera désormais plus autorisé de manger un sandwich dans le centre historique, à moins d'être attablé, sous peine d'une amende allant de 25 à 500 euros. En effet, afin de faciliter la circulation aux abords des monuments célèbres du centre historique, la municipalité a amendé son arrêté anti-vagabondage, qui interdit à présent « de bivouaquer ou de faire des abris de fortune et de s'arrêter pour manger ou boire, de manière à ce que les zones ayant une valeur historique et architecturale particulière soient utilisées exclusivement comme lieu d'où l'on peut jouir d'un panorama ».

Source : quotidien *Le Monde*, 02/10/12

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/10/02/circences-sine-panem-rome-chasse-les-mangeurs-de-sandwich-de-son-centre-ville/>



Face aux défaillances des pouvoirs publics, notamment en matière de ramassage des ordures, et à l'emprise d'organisations criminelles sur ce secteur, certains habitants de Naples se sont mobilisés pour rendre leur ville « plus propre », à tous les sens du terme. Ainsi, l'association « *CleaNap, piazza pulita* » organise des rassemblements réguliers dans certains quartiers de la ville pour nettoyer les rues et pour sensibiliser citoyens et autorités au problème.

Source : site de l'association *CleaNap*, 23/10/12

<http://cleanap.wordpress.com/about-us/>

► Divers sujets d'intérêt

Paradis



Le taux de chômage en Norvège est retombé 2,6 %.

Source : site d'informations *The Local, Norway's news in English*, 31/08/12

<http://www.thelocal.no/page/view/norway-jobless-rate-falls>

Centre d'analyse stratégique

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre.

PLUS D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :
Jean-Michel Roullé,
Responsable de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  www.strategie.gouv.fr
-  [centredanalysestrategie](https://www.facebook.com/centredanalysestrategie)
-  [@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

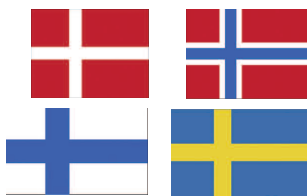
www.strategie.gouv.fr

PAYS



RÉFÉRENTS

Catherine Collombet



Pierre-Yves Cusset



Virginie Gimbert



Marie-Pierre Hamel



Noémie Houard



Guillaume Malochet



Marie-Cécile Naves



Mathilde Reynaudi



Sarah Sauneron



Vanessa Wisnia-Weill



Travaux coordonnés par Delphine Chauffaut
delphine.chauffaut@strategie.gouv.fr